



RÈGLEMENT OFFICIEL DE LA COURSE

La Corrida du Vignoble 2026 — TRIMOVAL MOLSHEIM

La manifestation sportive « La Corrida du Vignoble » est organisée par le club TRIMOVAL MOLSHEIM en conformité avec la réglementation des manifestations hors-stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) et la réglementation préfectorale en vigueur. Tout participant s'engage à respecter l'intégralité du présent règlement.

Article 1 : Organisation & Date

La 1^{ère} édition de La Corrida du Vignoble est organisée par l'association sportive TRIMOVAL MOLSHEIM (Loi 1901), domiciliée à Molsheim. L'épreuve se déroulera le **samedi 21 novembre 2026** à Molsheim (Bas-Rhin).

Le départ de course se fera à 100m du croisement entre la rue des promenades et de la rue du beau site.

Article 2 : Formats d'Épreuves, Horaires des Vagues & Règles de Course

Les épreuves se déroulent sur des formats de durée définie (30 minutes, 60 minutes, 90 minutes). Les départs sont organisés sous forme de vagues échelonnées toutes les demi-heures à partir de 16h00.

	La kleine	La moyenne	La Große
Durée maximale de course avant le début du dernier tour.	30 minutes	60 minutes	90 minutes
Première vague	16h00		
Dernière vague	19h30	19h00	18h30
Durée entre les vagues	Toutes les 30 minutes		
Nombre de coureurs par vague	32 coureurs	36 coureurs	42 coureurs
Catégorie minimal	Cadet (2011 et avant)	Junior (2009 et avant)	Espoir (2007 et avant)

Article 3 : Modalités de déroulement & Règle du Classement :

- Principe du classement : Le classement est établi en priorité sur le nombre de tours complets validés, puis sur le temps total mis pour les effectuer à l'issue de la durée attribuée au format (30', 60' ou 90').
- Départ pour un nouveau tour : Tant que le temps imparti (30', 60' ou 90') n'est pas écoulé au franchissement de la ligne de départ/arrivée, le coureur a le droit de s'élancer pour effectuer un tour supplémentaire.
- Obligation de déclaration d'arrêt : Si un coureur décide de ne pas repartir pour un tour supplémentaire avant la fin de son temps imparti, il doit obligatoirement en informer l'organisation au niveau de la ligne.
À défaut de déclaration, si le coureur n'est pas repassé sur la ligne 30 minutes après son dernier passage, il sera comptabilisé avec le nombre de tours validés et le temps arrêté à ce dernier passage.
- Gestion individuelle du temps : Il appartient à chaque coureur de surveiller son chrono et de s'arrêter au bon moment.
- Choix de la durée : si un athlète s'arrête avant la fin de la durée prévue son classement s'effectuera parmi les concurrents de la durée prévue.

Exemples concrets de classement :

- Exemple 1 (Même nombre de tours) :

Pour la course de 30 minutes : Le Coureur 1 effectue 2 tours en 32 minutes. Le Coureur 2 finit son 2^{ème} tour en 28 minutes. Il est autorisé à repartir pour une 3^{ème} tour qu'il finit à 40 minutes.

Durée en minutes		0	2	4	6	8	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32	34	36	38	40	42	44
Coureur 1	Tour n°1																							
	Tour n°2																							
Coureur 2	Tour n°1																							
	Tour n°2																							
	Tour n°3																							

Classement : Le Coureur 2 est classé devant le coureur 1 car il a fait plus de tours .

- Exemple 2 (Déclaration d'arrêt vs Tour supplémentaire) :

Deux coureurs franchissent la ligne à 28 minutes à la fin de leur 2^{ème} tour.

Coureur 1 : Décide de ne pas repartir sur un tour (ou ne repasse pas la ligne dans les 30 minutes). Son résultat final est fixé à 2 tours en 28 minutes.

Coureur 2 : Repart pour un 3^{ème} tour qu'il termine à 40 minutes, puis s'arrête. Son résultat final est de 3 tours en 40 minutes.

Durée en minutes		0	2	4	6	8	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32	34	36	38	40	42	44
Coureur 1	Tour n°1																							
	Tour n°2																							
Coureur 2	Tour n°1																							
	Tour n°2																							
	Tour n°3																							

Classement : Le Coureur 2 est classé devant le Coureur 1 car il a accompli un nombre de tours supérieur (3 tours vs 2 tours).

Article 4 : Retrait des Dossards

Le retrait des dossards s'effectue aux emplacements suivants :

Samedi 21 novembre 2026 (Jour de course) : directement sur le site de la course, jusqu'à 1 heure avant le départ de chaque vague.

Aucun dossard ne sera remis sans que le dossier n'ait été complet le mercredi minuit avant la course.

Les dossards ne seront remis qu'aux participants, l'organisation se réserve le droit de demander une pièce justificative (hors mineur).

Nota : Le dossard doit être porté de manière visible sur l'avant pendant toute la durée de la course.

Article 5 : Respect du Site, Sécurité & Sanctions

- Interdiction de couper le parcours & Respect du balisage : Tout coureur surpris à couper le parcours ou à ne pas respecter le balisage officiel sera immédiatement arrêté et disqualifié.
- Interdiction d'entrer et de stationner dans les vignes : Il est strictement interdit d'entrer dans les rangs de vignes ou d'y stationner sous peine d'exclusion immédiate.
- Seuls les parkings prévus à cet effet doivent être utilisés.
- Respect des règles de sécurité : Le non-respect des règles de sécurité (notamment l'absence de lampe frontale obligatoire dès 17h00) entraînera l'arrêt immédiat du coureur par l'organisation ou les commissaires de course.
- Tout athlète jetant volontairement en déchet au sol en dehors des zones dédiées pourra être disqualifié.

Article 6 : Équipement Obligatoire & Ravitaillement

- Lampe frontale ou pectorale : Le port d'une lampe frontale ou pectorale est obligatoire à partir de 17h00 pour tous les coureurs en course ou prenant le départ.
- Éco-responsabilité & Eco-cup : Un ravitaillement est prévu sur le parcours avec de l'eau et du sirop. Chaque athlète doit obligatoirement être muni de son éco-cup (gobelet réutilisable). Aucun gobelet jetable ne sera fourni.
- L'organisation demande expressément aux athlètes de s'habiller en fonction des conditions météorologiques.
- L'utilisation des bâtons est interdite.

Article 7 : Conditions d'Inscriptions & Justificatifs Médicaux (Standards FFA 2026)

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non-licenciés selon la réglementation FFA en vigueur :

- Majeurs non-licenciés : Obligation d'avoir validé le Parcours / Pass Prévention Santé (PPS) valide fourni via la plateforme FFA (pps.athle.fr) au moment de l'inscription et de la course.
- Majeurs licenciés : Présentation d'une licence FFA (Athlé Compétition, Athlé Entreprise ou Athlé Running) ou Pass « J'aime Courir » valide.
- Mineurs : Questionnaire de santé spécifique relatif à l'état de santé du mineur accompagné de l'autorisation parentale obligatoire.
- Les dossards sont nominatifs et ne peuvent être échangés.

Article 8 : Réclamations

Toute réclamation concernant le déroulement de la course ou les classements doit être adressée par écrit et remise directement au responsable de course dans les 30 minutes suivant l'arrivée du coureur concerné. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera recevable.

Article 9 : Récompenses, Podiums & Remise des Prix

Podium temporaire : Un podium temporaire sera mis en place tout au long de la course pour afficher et honorer le meilleur temps provisoire de chaque format (30', 60', 90').

Cérémonie protocolaire : La remise officielle des prix aura lieu à 20h30.

Présence obligatoire : Les récompenses seront attribuées exclusivement aux coureurs présents lors de la cérémonie. Si un coureur récompensé n'est pas présent à 20h30, son prix sera redistribué.

Article 10 : Assurances, Secours & Droits à l'Image

Responsabilité Civile : L'organisateur a souscrit une assurance Responsabilité Civile couvrant la manifestation conformément au Code du Sport. Il est vivement recommandé aux participants non-licenciés de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels (Individuelle Accident).

Dispositif de secours : Un dispositif de secours est assuré par une équipe médicale et des secouristes certifiés tout au long du parcours.

Droits à l'image & Acceptation : Tout participant autorise l'association TRIMOVAL MOLSHEIM à utiliser les images et vidéos prises durant l'événement à des fins promotionnelles. L'inscription implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.